

Réf: Dossier N° 001017

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IVOIRE PRESTIGE CONSTRUCTION » en abrégé
« IPC »

Siège social Abidjan, Cocody, Cocody Mermoz C10 VILLA 38
FACE A LA CITE UNIVERSITAIRE MERMOZ

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/02/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 17/03/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRE PRESTIGE CONSTRUCTION »

en abrégé « IPC »

Objet : TOUS TRAVAUX DE CONSTRUCTION, RENOVATION, RESTAURATION, ENTRETIEN, MENUISERIE, PLOMBERIE, ELECTRICITE ET DE FINITION GENERALE DE BATIMENTSTRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENTS, OUVERTURES DE VOIE, TRAVAUX ROUTIER, ASSANISSEMENTS PUBLICS, DRAINAGE ET EPURATION DE CANIVEAUX PROMOTION IMMOBILIERE, LOTISSEMENT, AMENAGEMENT FONCIER ET VENTE DE MAISON ETUDE TECHNIQUE, CONCEPTION, EVALUATION DES PROJETS, ETUDE GEOTECHNIQUE ET LA REALISATION DES PLANS D'EXECUTION. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 3,000,000 F CFA divisé en (300) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, Cocody Mermoz C10 VILLA 38
FACE A LA CITE UNIVERSITAIRE MERMOZ

Dirigeant(s) : Mme MAHAN EPSE TAHA TCHRININTA SABINE
(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-01790 du 26/07/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°12551/GTCA/GTCA/RC/2021 du
26/07/2021

